

Institut universitaire
d'études du développement
Genève

*Séminaire: Anthropologie rurale: Réinvention des sociétés paysannes ou
disparition de l'agriculture (Yvan Droz)*

**La coopérative maraîchère genevoise
"Les Jardins de Cocagne"
Une alternative au changement de la politique
agricole suisse?**

février - juin 2002
Christine Schilter

Table des matières

- 1. Introduction: quelques définitions**
- 2. Présentation succincte de la politique agricole suisse**
- 3. Réactions et alternatives paysannes**
- 4. La coopérative maraîchère "Les Jardins de Cocagne":**
- 5. Une économie agricole parallèle à l'idéologie dominante est-elle viable?**
- 6. Conclusion**
- 7. Bibliographie**
- 8. Annexe: Présentation de la coopérative maraîchère genevoise «Les Jardins de Cocagne»**

1. Introduction¹

Les changements de la politique agricole suisse dès les années 90 accélèrent le processus de disparition ou du moins de transformation de la paysannerie. Déjà avant et pendant les années 70, l'industrialisation de l'agriculture, la multiplication des intermédiaires entre le producteur et le consommateur ont interpellé une certaine couche de la population. Certains groupes de producteurs et de consommateurs aspirent à un autre fonctionnement que la logique d'un système fondé uniquement sur l'aspect économique et industriel. C'est aussi la suite de Mai 68 et de la mise en question de certaines valeurs familiales. Une autre forme de famille et de système économique est recherchée par le biais d'expériences communautaires et d'agriculture de groupe. En ce début de XXI^e siècle, quelles alternatives pour la survie des petits et moyens paysans?

Quelques définitions

La terminologie du monde agricole tout comme celle de la famille est spécifique à chaque région et variable dans le temps comme dans l'espace. Le sens de ces termes varie aussi en fonction de leur connotation positive ou négative, de la technicité et du milieu social. Ici, je me tiendrais aux sens utilisés actuellement en Suisse, mais toujours discutables selon les régions.

Les *paysans*, aujourd'hui, sont des personnes polyvalentes travaillant la terre, élevant du bétail, et vivant de ses produits, surtout au niveau alimentaire, et entretenant le paysage. Les *agriculteurs ou producteurs agricoles* sont des termes modernes pour qualifier les personnes qui produisent des aliments souvent de manière spécialisée, en se limitant à quelques types de cultures et destinés à être commercialisés. L'*éleveur* (terme peu utilisé en Suisse) ne s'occupera que des animaux tout en ayant des terres sous forme de pâturages et de production fourragère. L'éleveur peut faire de l'élevage pour la production laitière et/ou pour la production de viande (engraissement). Les *viticulteurs* s'occupent de la vigne et les *arboriculteurs* sont concernés par la production des arbres fruitiers. Les *maraîchers ou producteurs maraîchers* sont des personnes spécialisées dans la production intensive de légumes et petits fruits. Géographiquement, les maraîchers se trouvent de préférence près des localités ou en plaine. Dans le cadre de la politique agricole suisse, toutes ces catégories de producteurs font partie de la paysannerie, contrairement aux *horticulteurs* (au sens agricole du terme) qui, en Suisse, sont spécialisés dans la production de plantes ornementales².

La *famille* d'aujourd'hui, la cellule familiale ou la famille conjugale (Mendras, 1984: 378), père, mère, enfants (parfois grands-parents), est la plus répandue. Cependant, il existe une grande variété de formes familiales. La dimension de la famille s'est peu à peu réduite jusqu'à devenir fréquemment monoparentale. La famille conjugale, modèle moyen considéré maintenant comme "normal" dans le milieu rural, est le résultat récent (une trentaine d'années) d'une vue simplifiée et économique de l'exploitation paysanne.

2. Présentation succincte de la politique agricole suisse

Surtout dès les années 1950, la politique agricole suisse a suivi le même processus que dans les autres pays européens: mécanisation et productivisme. Produire plus avec moins de bras, le capital se substituant au travail. Diminution de la population agricole, sans pour autant que la production diminue vu l'intensification de la production. Spécialisation des cultures et de l'élevage due en partie au caractère montagnard de la Suisse, mais aussi à la

¹ Dans le cadre de cette étude, je me limiterai à la région géographique de la Suisse romande.

² Les horticulteurs sont cependant liés à la législation agricole en ce qui concerne l'usage des engrais et des produits phytosanitaires, et de la protection des végétaux.

concurrence de la production céréalière et fourragère étrangère meilleure marché. Afin de protéger en particulier l'agriculture de montagne, une loi sur l'agriculture a été mise en place en 1951. Mais cette politique a privilégié surtout les gros exploitants de plaine par le biais de subventions et également favorisé le système productiviste. Le développement industriel de l'agro-chimie et de l'agro-alimentaire ont transformé le rôle du paysan: il ne fournit plus des aliments pour la population mais des produits agricoles (80% de la production) pour l'industrie de transformation (Les Jardins de Cocagne, avril 2002 : 2). Le contact direct entre le producteur et le consommateur n'existe quasi plus, les intermédiaires deviennent de plus en plus nombreux. Les prix agricoles sont fixés par le gouvernement, l'Union suisse des paysans et surtout les grandes chaînes alimentaires (Migros, Coop, Denner, etc.), celles-ci ayant une influence considérable sur la fixation des prix de par leurs importations de produits agricoles bon marché (Montoya & al., 1982:86).

Dès les années 1990, avec la libéralisation des échanges agricoles internationaux, le rôle uniquement nourricier de l'agriculture suisse est remis en question. Le nouvel article 104 de la Constitution fédérale définit clairement le rôle de l'agriculture indigène en introduisant notamment les notions de conservation des ressources naturelles et d'entretien du paysage. Les subventions à l'agriculture tombent peu à peu. Elles sont remplacées par les paiements directs, censés compenser les baisses de prix et correspondent à une rétribution écologique, c'est-à-dire une rémunération pour les tâches d'intérêts public que les agriculteurs accomplissent (entretien du paysage!). Cette orientation politique fragilise la situation de l'agriculture. A Genève, pour la plus grande partie des producteurs, la rétribution des fonctions d'intérêt général correspond au revenu agricole (DIAE, 2002 :2). L'agriculteur a le sentiment de devenir un employé de la Confédération, d'où son désarroi exprimé souvent par la colère. L'identité profonde du paysan est remise en cause.

En automne 2001, la politique agricole (PA) 2007 a été mise en consultation. Il s'agit de la modification de cinq lois fédérales (loi sur l'agriculture, loi sur le droit foncier rural, loi sur le bail à ferme agricole, code civile suisse et loi sur les épizooties) et de la création d'une base légale permettant d'octroyer des contributions à l'élimination des déchets de viande requise en raison de l'ESB. Déréglementation, sécurité alimentaire, écologie, poursuite des réformes sont les principaux points de discussion. Si le fonds de la PA 2007 n'est pas vraiment contesté, il y a des nuances dans l'acceptation (Agri n° 14, 2002 :4), surtout de la part des milieux paysans.

Les organisations agricoles et paysannes, les plus concernées par la PA 2007, refusent les prochaines étapes de la réforme. Elles trouvent le rythme adopté trop rapide, critiquent la situation économique et sociale dans laquelle se retrouvent les paysans, et estiment que la tâche la plus importante est de répondre aux attentes des consommateurs en matière de sécurité alimentaire. L'Union suisse des paysans (USP) souhaite que 'PA 2007' se limite à l'optimisation des mesures actuelles (Agri n° 14, 2002 :4) Pour le syndicat Uniterre, « le projet de révision de la loi sur l'agriculture et du droit foncier rural [...] est entièrement dominé par un seul objectif, à savoir la fourniture au plus bas prix des matières premières aux industries agro-alimentaire et à la distribution. » [...] « 'PA 2007' remet en quelque sorte en question sans oser l'avouer ouvertement, le consensus constitutionnel atteint en 1998 après plus de dix ans de débats démocratiques et de votations fédérales, en voulant privilégier à tout prix l'objectif de compétitivité au détriment de tous les autres ».

Pour les consommateurs, proportionnellement les plus nombreux, et les organisations environnementales et protectrices des animaux, la « politique agricole ne doit pas avoir pour objectif la compétitivité à tout prix. [...] La création d'une valeur ajoutée élevée par la vente de produits haut de gamme doit également constituer un élément centrale 'PA 2007'. » (Agri n° 14, 2002 :4) Dans l'ensemble, les gouvernements cantonaux sont favorables à la PA 2002 en vigueur actuellement, et souhaitent accorder une importance particulière à la sécurité et à la qualité des denrées alimentaires. Treize cantons, dont tous les cantons romands, « critiquent la situation économique et sociale insatisfaisante de l'agriculture. Les Romands

soulignent que 'PA 2007' est trop fortement axée sur l'amélioration de la compétitivité. » (Agri n° 14, 2002 :4). Par contre, les cantons de Zürich et Schaffhouse souhaitent que la déréglementation déjà amorcée soit résolument mise en œuvre. Ces deux derniers cantons, sièges des industries agro-alimentaires, corroborent le point de vue des associations économiques. Celles-ci estiment « urgent de poursuivre la réforme de la politique agricole suisse » [...] et que « le processus de réforme n'est pas assez rapide » (Agri n° 14, 2002 :4). Quant aux partis politiques, les avis sont partagés.

Les conséquences de cette politique agricole sont connues: plus forte diminution du nombre des exploitations agricoles -mais augmentation de la surface des celles-ci-, baisse des revenus, problèmes sociaux, etc.

3. Réactions et alternatives paysannes

"Les paysans ont gardé les moyens de produire, mais perdu tout contrôle du secteur alimentaire" (Bulletin de Cocagne, avril 2002 :2)

"Le passage d'un métier voué principalement à la production de denrées alimentaires vers un métier offrant une multitude de services a provoqué une perte d'identité. Celle-ci s'exprime par le sentiment de ne plus appartenir à une entité cohérente [...]" (Hemmeler, juin 2002: 19).

Quelques exemples de réactions et d'alternatives depuis les années 1970

Début 1974, "floraison de marchés libres où viande, œufs, pommes de terre et légumes sont vendus aux prix payés aux paysans..." (Tout Va Bien, 1974) pour dénoncer les marges prises par les intermédiaires. Les marchés libres sont alors interdits par les autorités qui invoquent l'ordonnance fédérale sur le contrôle des viandes.

En 1977, un contingentement laitier est mis en place par le Conseil fédéral pour lutter contre la surproduction laitière. Ce système favorise les gros producteurs de cette époque au détriment des petits et moyens paysans. Dès 1979, des paysans décident de valoriser leur surplus de lait en le transformant directement à la ferme sous forme de fromage ("au noir"), afin de démontrer la faillite du contingentement laitier et surtout la domination d'une fédération fromagère appelée "Les barons du fromage" (Schilter, 1983:24)

Fin des années 90, de nombreuses alternatives ont été entreprises : vente directe à la ferme, nouvelles formes de commercialisation des produits, cultures de produits haut de gamme ou spécifiques telles les plantes aromatiques, pharmaceutiques, etc. (niches), éco-tourisme, école à la ferme, agriculture à temps partiel³.

Objectifs des producteurs pour des alternatives à la politique agricole instaurée:

Une partie du monde paysan et des consommateurs s'interroge sur le devenir et la représentation des produits alimentaires: problème de la vache folle, des poulets aux antibiotiques, à la dioxine, etc. les incitent à appréhender autrement la nourriture offerte sur le marché. Savoir d'où viennent les aliments ("traçabilité"), qui, comment et dans quelles conditions écologiques et sociales sont-ils produits sont les questions-clefs.

Selon Uniterre, l'avenir de l'agriculture suisse « réside dans le maintien du plus grand nombre possible d'exploitations familiales sur tout le territoire, dans la promotion d'une agriculture de proximité et de la gestion de l'offre, [...] dans la fourniture d'une large palette

³ L'agriculture à temps partiel n'est pas nouvelle si l'on considère les activités annexes non agricoles : p.ex. paysans horlogers, paysans de montagne travaillant en usine au début du siècle passé, etc.

de prestations multifonctionnelle à la collectivité ainsi que dans le désendettement des exploitations. » (Uniterre, janvier 2002 :1)

⁴ Une certaine catégorie de petits producteurs agricoles, dont Cocagne, voient dans l'agriculture industrielle un modèle du passé, car basé uniquement sur le progrès technique et le profit économique mais dépourvu de projet politique, social et culturel. Pour eux, une production paysanne décentralisée peut être porteuse d'avenir. La souveraineté alimentaire, qui est d'assurer et de gérer localement la nourriture par et pour une population dans une région donnée, permettrait de redonner à l'agriculture son rôle de pourvoyeuse d'aliments de base et re-développerait une relative autonomie au sein de la société globale⁵. Mais la souveraineté alimentaire ou l'agriculture de proximité ne peut exister et se développer que si les paysans et les consommateurs se sentent impliqués dans un projet commun de société.

Ainsi, des paysans, des producteurs, des consommateurs aspirent à une autre forme d'agriculture. Ils veulent réinventer d'autres systèmes d'échange qui tiennent compte des considérations sociales, régionales et environnementales. Ils veulent des produits alimentaires qui ne soient plus de simples marchandises, des denrées vidées de leur représentation sociale, dépossédées de leur place dans leur environnement et de leur histoire. Les grandes chaînes de distribution se sont appropriées l'espace entre les producteurs et les consommateurs. Il n'y a plus de place pour discuter entre acheteurs et producteurs, d'échanger les désirs des uns avec les contraintes des autres, de transmettre le savoir. Avec les produits transformés, l'agro-alimentaire offre le "prêt-à-porter à la bouche" comme l'industrie textile propose le prêt-à-porter vestimentaire. La nourriture a perdu son âme, sa représentation originelle.

A noter qu'au niveau du canton de Genève, la volonté politique de maintenir une agriculture dans le canton entre quelque peu dans cette perspective (récupération des alternatives?): agriculture de proximité, compétitivité, diversité et respectueuse de l'environnement (sans OGM) et des consommateurs. Cependant, cette politique reste bien ancrée dans le productivisme, les paysans sont des "entrepreneurs agriculteurs" (Viani, 2002: 3) à qui on demande des efforts d'animation dans différents domaines (culturels, sportifs ou autres) pour augmenter l'attractivité des lieux de vente en zone rurale. C'est pourquoi une vingtaine de pour cent des agriculteurs genevois pensent qu'il faudrait axer la formation continue sur la vente des produits, afin d'être plus apte à maîtriser la filière de la production à la vente (Hemmeler, juin 2002: 19), donc finalement de se réapproprier l'espace pris par les intermédiaires.

4. La coopérative maraîchère "Les Jardins de Cocagne"⁶

"Pour que les produits alimentaires ne soient plus de simples marchandises" (Bulletin de Cocagne, avril 2002 : 3)

Le maraîchage à Genève est une pratique observée déjà au XV^e siècle. Il s'est surtout développé au XVII^e siècle avec la venue des réfugiés huguenots français (UMG, 1999) qui ont apporté leurs semences et leurs techniques culturales. Ce n'est qu'après la première guerre mondiale que la culture des légumes s'est développée ailleurs en Suisse (UMG, 1999 : 31).

La coopérative Les Jardins de Cocagne entre bien dans la 'tradition'⁷ maraîchère genevoise. Cette coopérative a pour but de *"favoriser l'approvisionnement de ses membres en produits alimentaires par l'exploitation agricole collective de terrains, ainsi que par le développement de toutes les activités économiques, sociales, scientifiques ou culturelles s'y rattachant"* (statuts de 1978).

⁴ Les deux paragraphes suivants se réfèrent au bulletin des Jardins de Cocagne, avril 2002:1-4.

⁵ Cela rejoint l'analyse de Mendras concernant les sociétés paysannes (Mendras, 1984 [1967]: 17-18).

⁶ Cf. annexe pour les détails.

⁷ Tout en sachant que la tradition est un terme qui qualifie des habitudes changeant au cours du temps et dans l'espace.

Historique, fonctionnement et structure de la coopérative

La création des Jardins de Cocagne débute en 1978 avec un groupe de consommateurs qui se lancent dans une expérience de coopérative maraîchère en collaboration avec un agronome. L'achat de terrain étant difficile, un puis trois terrains sont loués. Partie d'une cinquantaine de coopérateurs à sa création, la coopérative regroupe actuellement 390 familles.

Les critères de qualité des Jardins de Cocagne se basent sur une vue d'ensemble qui englobe la production, la commercialisation, le respect de l'environnement et de l'être humain, ainsi que les rapports directs entre producteurs et consommateurs.

L'assemblée générale, formée par les quelque 390 familles de coopérateurs, est l'organe décisionnel. Le comité est composé d'une dizaine de personnes, dont deux jardiniers, qui se partagent l'administration de la coopérative.

Au niveau du jardin, quatre jardiniers travaillent à temps partiel. Ils ont en charge la planification de la production et l'organisation du travail, la commercialisation et la distribution des légumes.

La distribution des légumes est assurée via une quarantaine de points de distribution, répartis en ville et en périphérie de Genève, qui reçoivent chaque semaine les légumes conditionnés dans des sacs en papier (appelés 'cornets'). Quatre à quinze familles, selon les points de distribution, viennent y chercher leurs légumes. Une partie de la production du jardin est commercialisée sur les marchés trois jours par semaine. S'il y a surplus de production en cas de bonne période, celle-ci peut être écoulee auprès du grossiste.

Les atouts d'un tel rapport producteur/consommateur

La coopérative des Jardins de Cocagne est née d'une utopie, celle-là même provoquée par le système de l'industrie agro-alimentaire et le productivisme à tout crin. "A Cocagne, les relations entre producteurs et consommateurs sont directes. Les producteurs savent combien ils doivent produire et pour quels consommateurs. Les pertes dues à la non-commercialisation sont donc minimales." ("*Les cornets de Cocagne*", 1995).

Cet avantage aide les producteurs à mieux supporter la pression économique et permettent d'utiliser des méthodes de travail respectant l'environnement, l'intérêt au travail, la santé des consommateurs et l'indépendance de la coopérative. Respect du sol, de l'environnement et de la personne (conditions de travail et salaires décentes), tout en gardant à l'esprit les problèmes sociaux.

Une remise en question permanente permet à la coopérative de s'adapter aux différents changements: augmentation du nombre de coopérateurs, nouvelles cultures, modification des parts-légumes, création d'un magasin de produits sur commande, nouvelle politique agricole, etc.

La place de la coopérative au sein de la société genevoise

La campagne genevoise est très urbanisée, même si la surface agricole couvre près de 50% du territoire. Le rural et l'urbain s'imbriquent étroitement l'un dans l'autre. Les sociétés rurales genevoises (rurbaines? pour les villages périphériques à la cité de Calvin) réunissent tant les agriculteurs (y compris les viticulteurs, arboriculteurs et maraîchers) que les non-paysans qui sont de fait beaucoup plus nombreux.

La coopérative assure la production de légumes biologiques et, en tant que producteurs maraîchers, fait par conséquent partie du milieu paysan. Elle est reconnue comme une entreprise maraîchère au sein de la communauté paysanne et est membre d'AgriGenève (ancienne Chambre genevoise d'agriculture). Mais en tant que coopérative de consommateurs, son statut devient particulier. En effet, comment des coopérateurs qui sont pour la plupart issus du secteur tertiaire et habitant en ville pourraient-ils être considérés comme paysans ?

Une étude plus approfondie permettrait de définir les liens sociaux existants et l'origine des quelque 50 premiers coopérateurs et jardiniers et des 390 d'aujourd'hui, ainsi que leurs motivations d'adhésion à la coopérative. Par ailleurs, cela pourrait sans doute expliquer la longévité de la coopérative.

Le rôle des jardiniers et leur facilité d'intégration dans la société paysanne genevoise leur donne réellement ce statut de paysans. Au niveau de l'équipe des jardiniers, deux sont agronomes de formation, les autres se sont formés sur le tas. Ne pourrait-on pas considérer l'ensemble des coopérateurs comme les représentants du groupe familiale communautaire (très particulier, il est vrai)? La notion de famille évolue en fonction des sociétés et des époques. Dans le passé, la famille paysanne regroupait un ensemble de personnes plus ou moins liées au chef de famille, collaborant aux tâches purement agricoles et ayant également des activités à l'extérieur. Au sein de la coopérative, il existe actuellement une division certaine des tâches : l'homme (les jardiniers) s'occupe de la production (planification, organisation, travaux avec les machines), la femme (quelques coopératrices) a pris une place prépondérante au niveau du marché; ses tâches, au niveau du jardin, sont la récolte et la préparation des produits pour la vente. Les autres membres de la famille paysanne (les coopérateurs, c'est-à-dire des hommes, des femmes et des enfants) participent à l'entreprise familiale (la coopérative) avec leur force de travail: désherbage, récolte, mise en place de structures tels que des tunnels⁸, le hangar, etc., mais y contribuent aussi par un apport financier (travail à l'extérieur de l'entreprise agricole). De plus, il existe à l'intérieur de la coopérative des arrangements, des contrats d'échange non monétaires, au travers desquels des groupes de personnes un peu marginaux (squatters, restaurants autogérés) fournissent un certain travail régulier contre des légumes.

Il semble qu'une telle coopérative "agricole urbaine" fonctionne parce qu'elle répond à l'attente de certains consommateurs et producteurs, et apporte un autre point de vue sur le système économique. Et cela, peut-être grâce au système capitaliste existant dans lequel les consommateurs trouvent leurs source monétaire.

L'agriculture de proximité selon Les Jardins de Cocagne

Une agriculture contractuelle de proximité est l'une de ces alternatives que Les Jardins de Cocagne ont valorisé depuis plus de vingt ans sous la forme particulière de coopérative (contrat entre les jardiniers et les consommateurs). L'agriculture de proximité, basée sur un contrat entre la ville et la campagne, est vue actuellement comme une nouvelle forme d'échange entre producteurs et consommateurs. Par exemple, "Manger des pommes devient l'expression de la volonté de faire cultiver un verger dans des bonnes conditions de travail et en respectant l'environnement. La pomme n'est plus simplement une marchandise à fr. 0,50, elle est le fruit d'un contrat entre le consommateur et le producteur" (Bulletin de Cocagne, avril 2002:4). Ce système n'est pas la solution unique, car il ne répond évidemment pas à tous les besoins (les consommateurs comme les paysans ne forment pas des groupes homogènes) et ne remplacera jamais la grande distribution.

La coopérative, forte de son expérience "contractuelle", entreprend actuellement la démarche pour trouver des partenaires paysans genevois qui pourraient produire des denrées telles que l'huile de tournesol ou de colza, de l'épeautre ou des lentilles, sous forme de contrat pour une quantité donnée⁹.

L'imagination n'ayant pas de limites, les jardiniers estiment, selon des calculs très précis, qu'une ferme qui produit des fruits, des légumes, des céréales, de la viande et du vin aurait besoin de moins de 50 ménages pour faire vivre une telle exploitation artisanale (Bulletin de Cocagne, avril 2002: 6).

⁸ Les tunnels couverts de plastique sont, par opposition aux serres chauffées, des tunnels froids.

⁹ Source: groupe travaillant sur le sujet au sein de la coopérative.

5. Une économie agricole parallèle à l'idéologie dominante est-elle viable?

L'économie gérant la politique, l'Etat perd peu à peu son rôle démocratique de redistributeur des richesses. La volonté politique et économique d'intégrer toutes les formes d'agriculture - secteur primaire particulier parce que produisant des denrées et dépendant des conditions climatiques et écologiques- dans un seul système économique, capitaliste comme il se doit, - n'est pas nouveau et est un non-sens. Comme se questionne Mendras justement, "N'est-ce pas simplement que la logique de la société industrielle est incompatible avec la logique de la société paysanne traditionnelle [...] (Mendras, 1984 [1967]: 17). Les sociétés agricoles actuelles n'ont plus d'autonomie, elles dépendent en amont des fournisseurs de semences, d'engrais, de pesticides et de machines, et en aval de l'industrie agro-alimentaire. L'agriculture marchande, l'agriculture industrielle fait partie du système économique capitaliste, car elle produit pour vendre. L'agriculteur ne consomme pas ou peu sa production.

Cependant, il existe d'autres formes d'économie, où la production de surplus n'est pas le but. Produire pour les besoins d'un groupe de personnes rejoint en cela la logique paysanne qui produit des denrées pour sa famille (l'économie familiale de Tchayanov !). "[...] Les avantages économiques pour les paysans d'un tel système de production et de consommation planifiée par rapport au marché 'libre' sont très importants" (Bulletin de Cocagne, avril 2002 : 4). Un système d'échange basé sur une agriculture contractuelle de proximité ne répond évidemment pas à toutes les demandes. C'est pourquoi il ne peut pas remplacer les grandes chaînes de distribution liées à l'agriculture industrielle, mais qui, elles, pourraient travailler plus dans un rapport de proximité en collaborant avec des groupements, d'agriculteurs, des coopératives.

L'articulation entre l'agriculture industrielle et l'agriculture paysanne s'établit alors au niveau des consommateurs: plusieurs familles, des associations d'habitants, des coopératives ou groupes de consommateurs concluent des contrats avec un ou des paysans pour des produits précis. Ces consommateurs continuent cependant à acheter auprès des grands distributeurs ce qu'ils ne trouvent pas sur le marché local. Et les paysans ne se limitent pas à un seul groupe d'acheteurs, afin d'assurer une certaine indépendance.

Ne serait-ce pas un moyen de soutenir et de maintenir une certaine paysannerie localement et répondre ainsi à une demande tant de la part de certains consommateurs que de producteurs?

6. Conclusion

Les réactions des paysans des années 70, tout comme celles des années 90 et 2000, ne sont-elles pas plutôt un « non » à l'enfermement d'une politique économique dite inéluctable qu'à un repli sur soi ? Un « non » à cette soit-disante liberté de trouver toutes sortes de marchandises à tout moment, une 'liberté' qui les emprisonne sans limite dans une dépendance de l'industrie alimentaire et des grands distributeurs (Bulletin de Cocagne, avril 2002:4). Le « non » ne peut-il pas être aussi une forme d'éthique de la résistance : un « non » qui permet de rester vigilant, qui rompt l'enfermement dans une idéologie productiviste (le néo-libéralisme à tout prix) et qui va au-delà des limites de ce cadre ?

La politique agricole axée sur le libre-échange (encore discutable, vu la résistance de certains Etats qui peinent à supprimer les subventions) pousse certainement nombre d'agriculteurs à réinventer une paysannerie pour éviter de voir disparaître leur agriculture.

7. Bibliographie indicative

Ouvrages:

- DROZ Y. & MIEVILLE-OTT V., *On achève bien les paysans, Reconstruire l'identité paysanne dans un monde incertain*, Georg, Genève, 2001, 200 p.
- FAUCHERE A., *Le cri des paysans de haute montagne*, Ed. Slatkine, Genève, 1998, 131 p.
- KEARNEY M., *Reconceptualizing the Peasantry. Anthropology in Global Perspective*, Westview Press, Boulder CO & Oxford, 1996, 210 p.
- MENDRAS H., *La fin des paysans*, Babel, Actes Sud-Labor-L'Aire, 1984 [1967], 438 p.
- MENDRAS H., *Les sociétés paysannes, éléments pour une théorie de la paysannerie*, édition refondue, folio histoire no 70, Gallimard, 1995 [1976], 368 p.
- ROESNER W., *Les paysans dans l'histoire de l'Europe*, coll. Faire l'Europe, Seuil, 1994, 342 p.
- TCHAYANOV A. V., *L'organisation de l'économie paysanne*, Librairie du Regard, Paris, 1990, 344 p.
- UNION MARAICHÈRE DE GENEVE, *Les enfants des Plantaporrêts*, UMG, Carouge, 1999, 96 p.
- CONFEDERATION PAYSANNE, *Changeons de politique agricole*, Les Petits Libres n° 40, éd. Mille et une nuits, Fayard, 2002, 142 p.

Articles, revues & communications:

- DELACUISINE R., « L'agriculture partie intégrante de l'économie », *Bulletin de la Division Agriculture. Service de l'agriculture - Office vétérinaire cantonal*, n° 20, février 2001, pp.1-2.
- DROZ Y. & SOTTAS B., « Partir ou rester? Partir et rester. Migration des Kikuyu au Kenya », *L'Homme*, 142, avril-juin 1997, pp. 69-88.
- HEMMELE V., « Une ébauche de contrat entre ville-campagne à Genève », *Agri*, 8^e année, n° 23, 7 juin 2002, p. 19.
- LES JARDINS DE COCAGNE, *Les Cornets de Cocagne*, dépliant informatif, 1995, 4 p.
- LES JARDINS DE COCAGNE, « Pour une agriculture de proximité. La souveraineté alimentaire – de nos racines à nos rêves, (6^e partie) », *Bulletin de Cocagne*, sept. 2001, 1 p.
- LES JARDINS DE COCAGNE, 2002, « Pour une agriculture de proximité. La souveraineté alimentaire – de nos racines à nos rêves, (8^e partie) », *Bulletin de Cocagne*, avril 2002, pp. 11-18
- QUARTIER C., « Résultats de la consultation 'PA 2007' », *Agri*, 8^e année, n° 14, 5 avril 2002, p. 4.
- QUARTIER C., « Le message 'PA 2007' », *Agri*, 8^e année, n° 23, 7 juin 2002, pp. 4-6.
- MONTOYA R., MIX U., SCHILTER C. & al., *Approche des luttes paysannes et des politiques agraires en Suisse*, travail de séminaire, IUED, Genève, 1982, 100 p.
- RIEDER P., « L'agriculture de montagne confrontée au marché, à la politique et à la société », *Le Montagnard. Feuille d'information de l'aide suisse aux montagnards*, n° 35, 2002, pp 8-9.
- SCHILTER, C., *La fabrication du fromage "au noir". Un cas de ré-appropriation des ressources et connaissances en milieu rural ou une forme de résistance active à l'encontre du contingentement laitier?!*, travail de séminaire en anthropologie économique appliquée, IUED, Genève, 1983, 39 p.
- UNITERRE, « Politique agricole 2007 en consultation. Une dérive outrancière à corriger ! », *uniterre, le mensuel agricole indépendant*, 47^e année, n° 1, janvier 2002, p 1.

UNITERRE, «Politique agricole 2007», *uniterre, le mensuel agricole indépendant*, 47^e année, n° 1, janvier 2002, pp 4-5.

UNITERRE, «Uniterre: non ! Non à l'élimination programmée de 15'000 exploitations par 'PA 2007'», *Agri*, 8^e année, n° 23, 7 juin 2002, p. 3.

VIANI J.-P., «L'agriculture genevoise. Défis et perspectives d'avenir», *Bulletin de la Division Agriculture. Service de l'agriculture - Office vétérinaire cantonal*, n° 24, février 2002, pp.1-3.

8. Annexe

Présentation de la coopérative maraîchère genevoise «Les Jardins de Cocagne»

Historique

En 1978, un groupe de consommateurs, qui effectuaient des achats collectifs directement chez des paysans, décide de commencer une expérience de coopérative maraîchère en collaboration avec un agronome. Un terrain de 2'000 m² est trouvé à Corsinge. En 1983, le terrain exploité par la coopérative est mis en vente. Le bail n'est pas reconduit. Après plusieurs tentatives d'achat infructueuses, les Jardins de Cocagne s'installent en 1987 à Sezegnin, sur une parcelle à louer. Dès 1989, ils agrandissent leur surface agricole en louant un terrain et, en 1994, en fusionnant avec la petite coopérative Le Panier à Salade qui cesse ses activités après 10 ans de fonctionnement.

La coopérative ne possède donc pas de terrain en propre. Elle cultive quelque 3 ha, dont 4000 m² de tunnels plastiques non chauffés, sur des parcelles louées en trois endroits fort éloignés les uns des autres.

Partie d'une cinquantaine de coopérateurs à sa création, la coopérative regroupe actuellement 390 familles, avec la volonté de ne pas dépasser la barre des 400. En effet, une augmentation du nombre de coopérateurs obligerait à augmenter la surface à cultiver, agrandir le hangar, augmenter le nombre de jardiniers et le temps de travail. La gestion des relations sociales s'en ressentirait négativement.

En mai 2002, il y a déjà une quarantaine de candidats en liste d'attente.

Fonctionnement de la coopérative

Les critères de qualité des Jardins de Cocagne se basent sur une vue d'ensemble qui englobe la production, la commercialisation, le respect de l'environnement et de l'être humain, ainsi que les rapports directs entre producteurs et consommateurs. Depuis 1994, les Jardins de Cocagne commercialisent une partie de la production trois fois par semaine par le biais d'un stand sur les marchés de Plainpalais et de Rive.

En 2002, environ 390 familles bénéficient de la production de légumes biologiques. Pendant 11 mois par année, les coopérateurs reçoivent chaque semaine un sac ("cornet" est le terme utilisé au sein de la coopérative) de légumes de saison. Pour bénéficier de leur part hebdomadaire de légumes, les coopérateurs paient un abonnement annuel, calculé partiellement en fonction de leur revenu brut annuel et de leurs charges familiales. Le prix des légumes biologiques de Cocagne reste adapté au prix du marché non biologique. Le supplément de la qualité "bio" se paie en efforts de participation sous forme de trois à quatre demi-journées de travail par an, en participant à l'entretien des cultures (désherbage), aux récoltes et à la distribution.

Structure de la coopérative

L'assemblée générale se réunit une fois par an et est l'organe décisionnel, formée par les quelques 390 familles de coopérateurs. Un comité, composé d'une dizaine de personnes se réunit huit fois par an. L'administration de la coopérative est partagée entre les différents membres du comité, dont deux jardiniers.

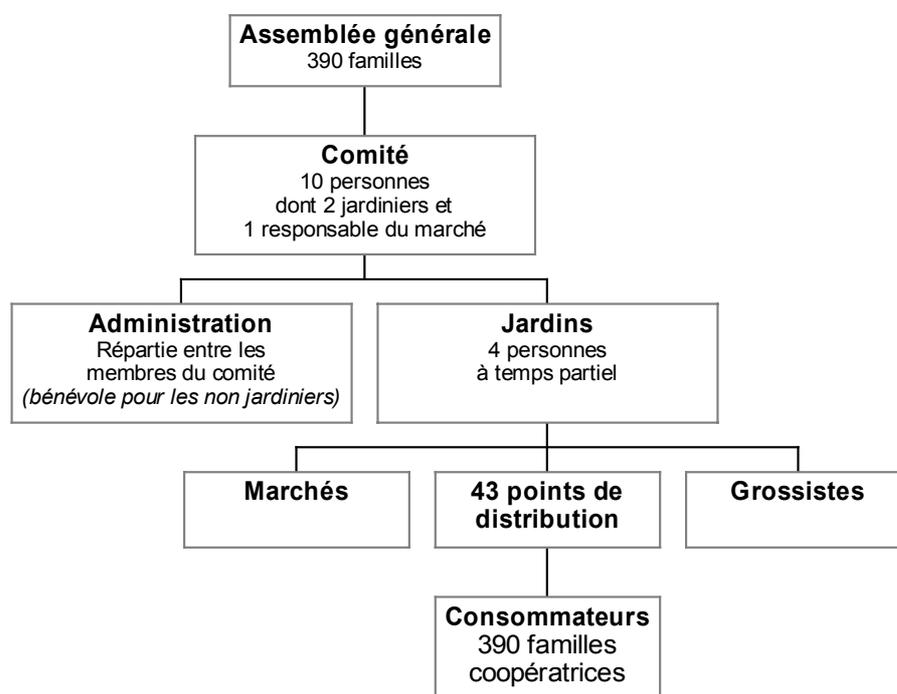
Au niveau du jardin, la coopérative emploie quatre jardiniers à temps partiel. Ils ont en charge la planification de la production et l'organisation du travail, la commercialisation et la distribution des légumes.

La livraison est assurée par un livreur régulier et occasionnellement par des coopérateurs sur une quarantaine de points de distribution répartis en ville et en périphérie de Genève. Chaque point de distribution est sous la responsabilité d'un coopérateur qui est la référence pour 4 à 15 familles selon les quartiers. Celles-ci viennent y chercher leurs légumes dès le jeudi.

Le marché est sous la responsabilité d'une personne, à temps partiel, qui se charge de l'organisation du marché, une partie de la récolte au jardin, l'achat de produits complémentaires à la production de la coopérative qui seront vendus au marché. La vente est assurée par trois à quatre vendeuses et vendeurs, tous à temps partiel.

S'il y a surplus de production en cas de bonne période, celle-ci peut être écoulee auprès du grossiste.

Organigramme



Les Jardins de Cocagne Solidarité Nord & Sud

Enfin, en 1985, suite à des contacts avec des immigrés africains et l'un des jardiniers, un soutien à un projet de développement en Afrique se met en place. En 1992-1993, une organisation non gouvernementale (ONG) "Jardins de Cocagne Solidarité Nord-Sud" commence à prendre forme. Un pour cent de la production de légumes (environ fr. 3000) est dévolu à l'association. Dès 2001, cette organisation non gouvernementale (ONG) a sa propre structure, les jardiniers et des coopérateurs en sont toujours membres actifs et continuent à contribuer financièrement aux projets. Des activités clairement sociales se développent à Genève. : écoles, civilistes, cas sociaux font des séjours bien encadrés par l'un des jardiniers.